



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/04.25
Références DPA : 10021017
Références DGATLP : 4/PU3/2025/2433692

Avis d'Enquête Publique

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999
RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DECRET DU 6 FEVRIER 2014 RELATIF A LA VOIRIE COMMUNALE

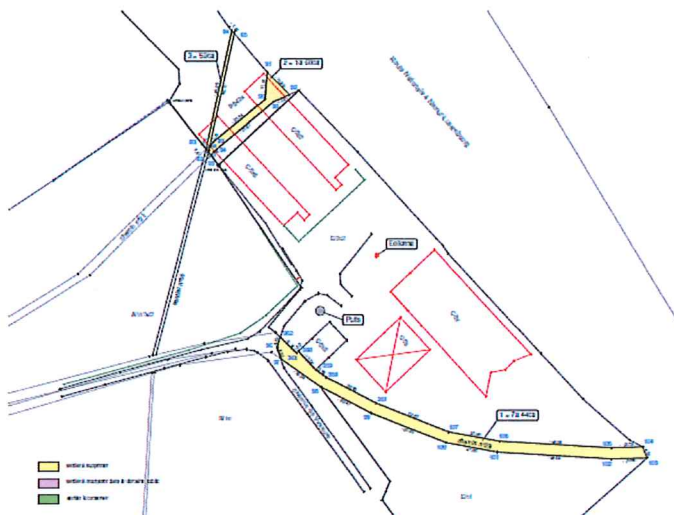
PROJET DE CATEGORIE C (Projet sans étude d'incidences sur l'environnement)

Concerne la demande de Monsieur Jérémy ANDRIANNE, Chemin de Vysaure 1 à 5334 FLOREE, en vue d'obtenir le permis unique visant le maintien en activité de l'exploitation agricole avicole et porcine (9600 poulets de chair et 1936 porcs à l'engraissement) ; l'extension de celle-ci par : la suppression du chemin communal n°29 ; la régularisation de l'implantation et de la construction des poulaillers B4 et B5 sur domaine public (chemin n°21 et sentier n°46) ; l'augmentation de 9880 têtes du cheptel avicole détenu suite à l'abandon de la filière biologique avicole ; la construction et l'exploitation d'un poulailler (dimensions : 66,46 m x 15,40 m) servant à l'hébergement de 19900 poulets de chair sur paille, de deux locaux techniques (dimensions : 4,80 m x 3,90 m), de trois silos-tours pour aliments secs de 14 m³, d'une citerne à eaux de nettoyage du poulailler de 10 m³, d'une citerne à gaz aérienne de 5000 litres, de huit citernes à eaux pluviales de 20 m³ et d'un bassin drainant de 172 m² ; l'augmentation du volume annuel prélevé sur la prise d'eau souterraine (7605 m³).

Le projet implique une modification de voirie au sens du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale : Suppression des chemins n°21 et 29 et du sentier n°46.

Situation : Chemin de Vysaure 1 à 5334 FLOREE – Parcelles cadastrales : Division 7 Section C Numéros 1 F, 2 C 2, 2 Y, 2 Z, 2 B 2, 2 D 2, 2 E 2, 242 A et 241 D

Le bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.



Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
21/01/2026	26/01/2026	Administration communale d'ASSESSE Service Cadre de Vie 25/02/2026 à 12h	Collège communal Esplanade des Citoyens 4 à 5330 ASSESSE cadredevie@assesse.be

Le dossier peut être consulté à l'administration communale (Service Cadre de Vie) **uniquement sur rendez-vous** à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8h30 à 12h et de 13h à 15h du lundi au jeudi), ou le lundi soir de 15h à 20h seulement sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance (Service Cadre de Vie : 083/636.857 - - cadredevie@assesse.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous pris auprès du Service Cadre de Vie d'Assesse.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- Du demandeur Monsieur Jérémy ANDRIANNE, Chemin de Vysaure 1 à 5334 FLOREE
- Du Service Cadre de Vie de la Commune d'Assesse : Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 ASSESSE - Tel : 083/63.68.57 - Mail : cadredevie@assesse.be
- Du Fonctionnaire technique : Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR – Tel : 081/71.53.63
- Du Fonctionnaire délégué : Place Léopold, 3 à 5000 NAMUR – Tel : 081/24.61.33

Le Conseil communal est l'autorité compétente pour la décision relative à la voirie ; le Collège communal est l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de permis unique.

W. LAMBERT
Directrice Générale

Signé numériquement par
ADMINISTRATION
COMMUNALE D'ASSESSE pour
le compte de Vivine
Lambert
Date : 14/01/2026 14:35:12

Pour le Collège communal,



G. GRAINDORGE
Bourgmestre

Signé numériquement par
ADMINISTRATION
COMMUNALE D'ASSESSE pour
le compte de Gilles
Graindorge
Date : 14/01/2026 15:13:20